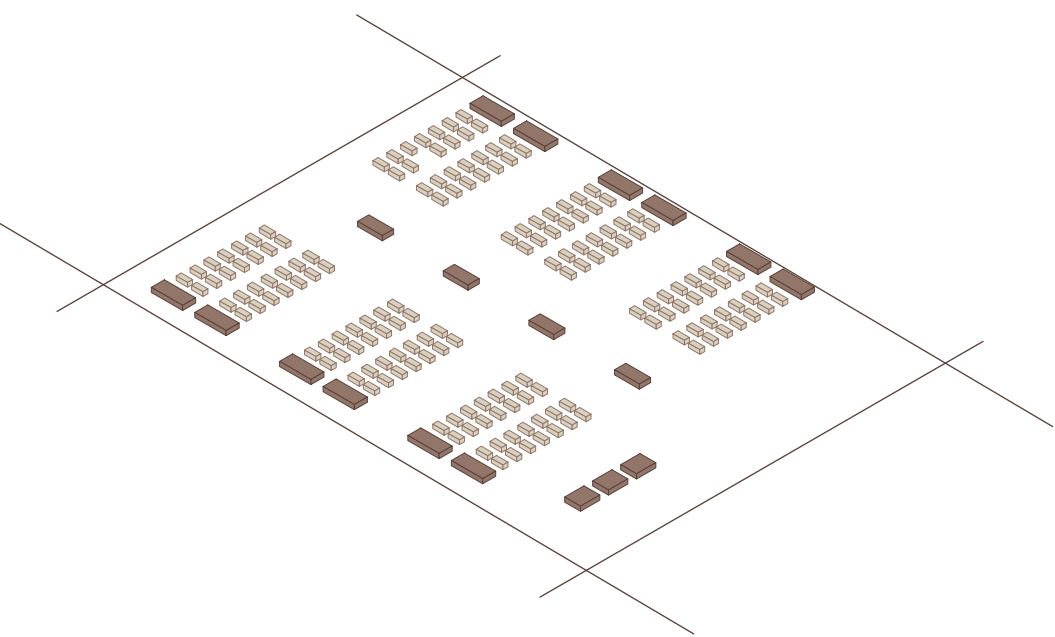
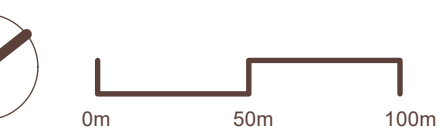
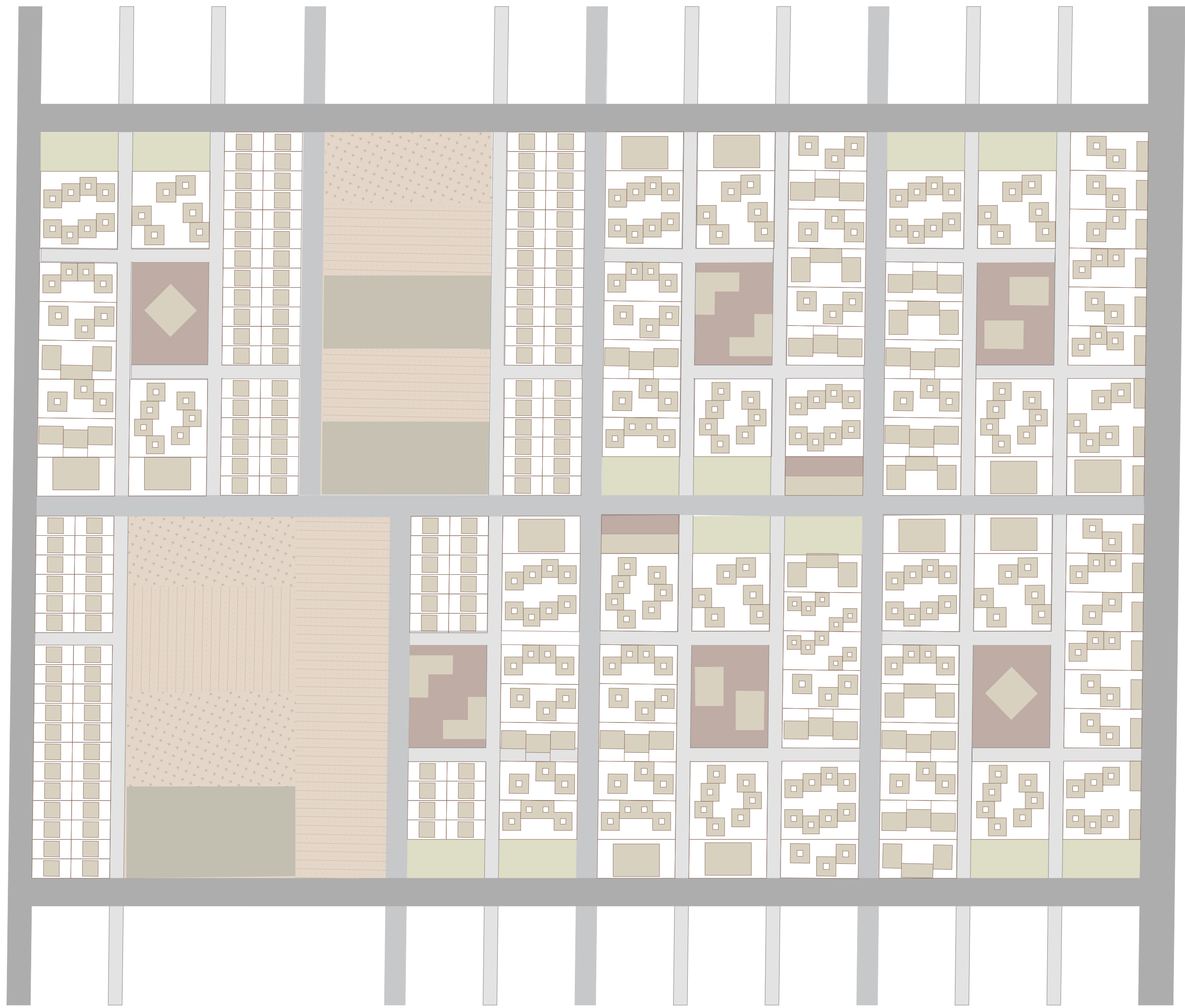
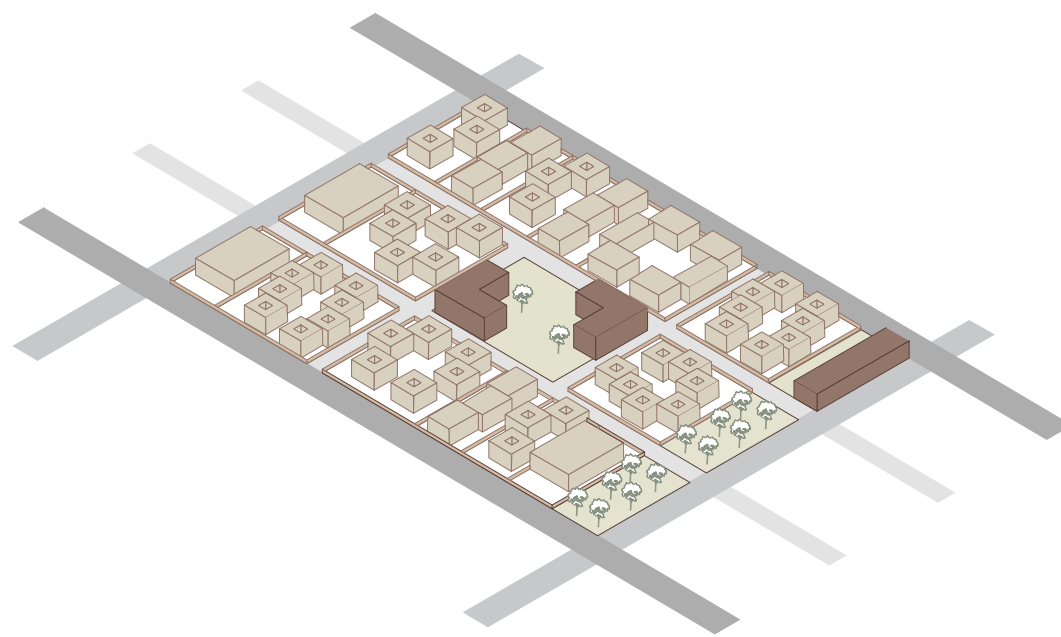
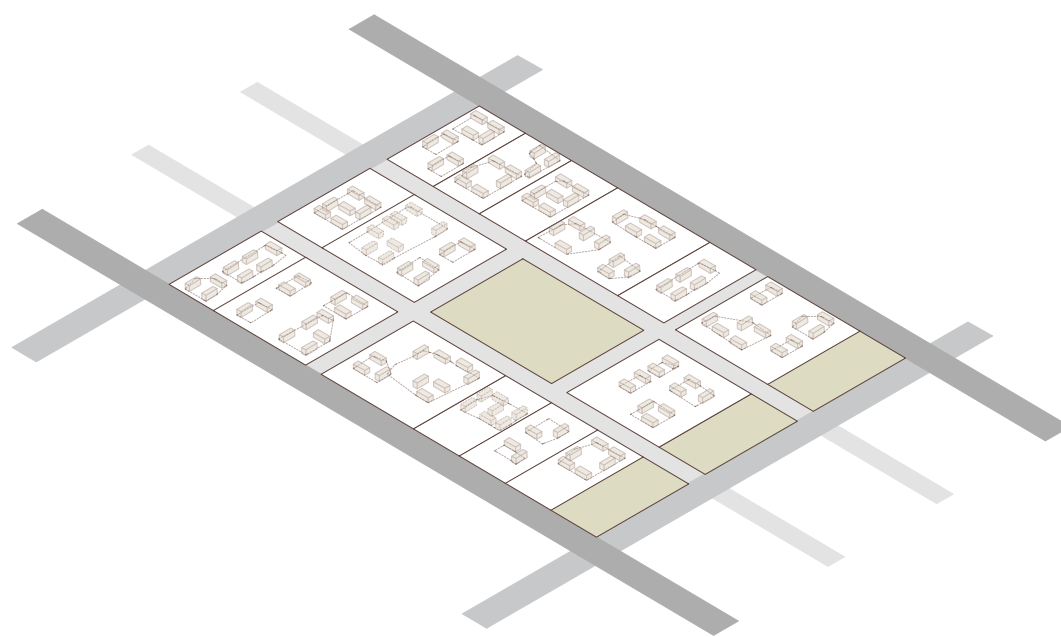
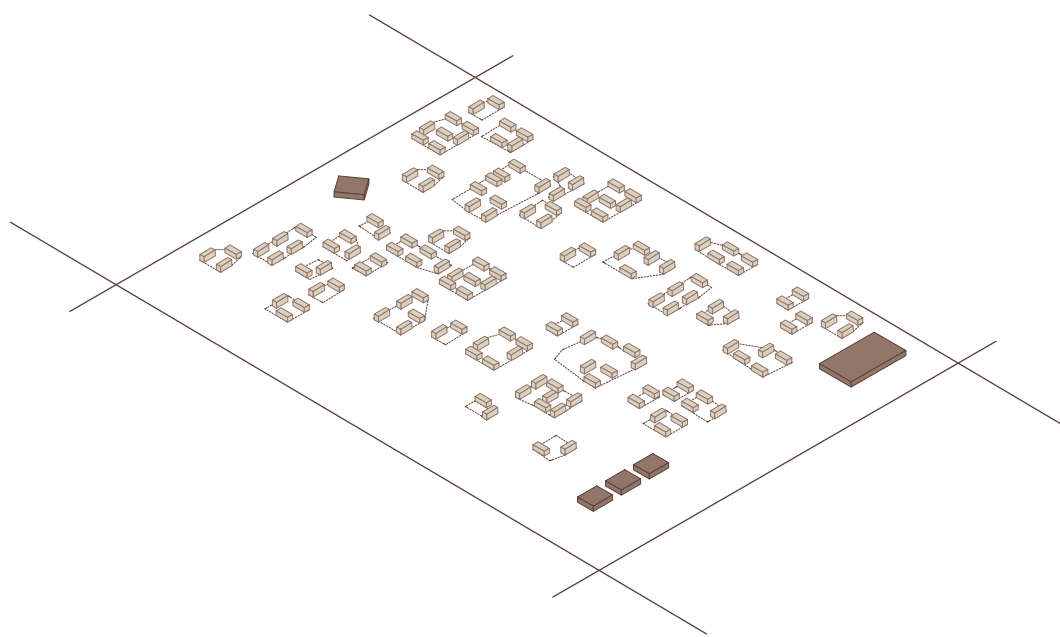




CAMP DE REFUGIES



état initial

rangées de caravanes et espaces sanitaires partagés

situation actuelle

déplacement des caravanes et formation de "cluster"

début transformation

division parcellaire et création de l'espace public

transformation finie

construction première phase

extension futur

extension d'un étage suit au développement de la ville

ANALYSE TYPOLOGIE

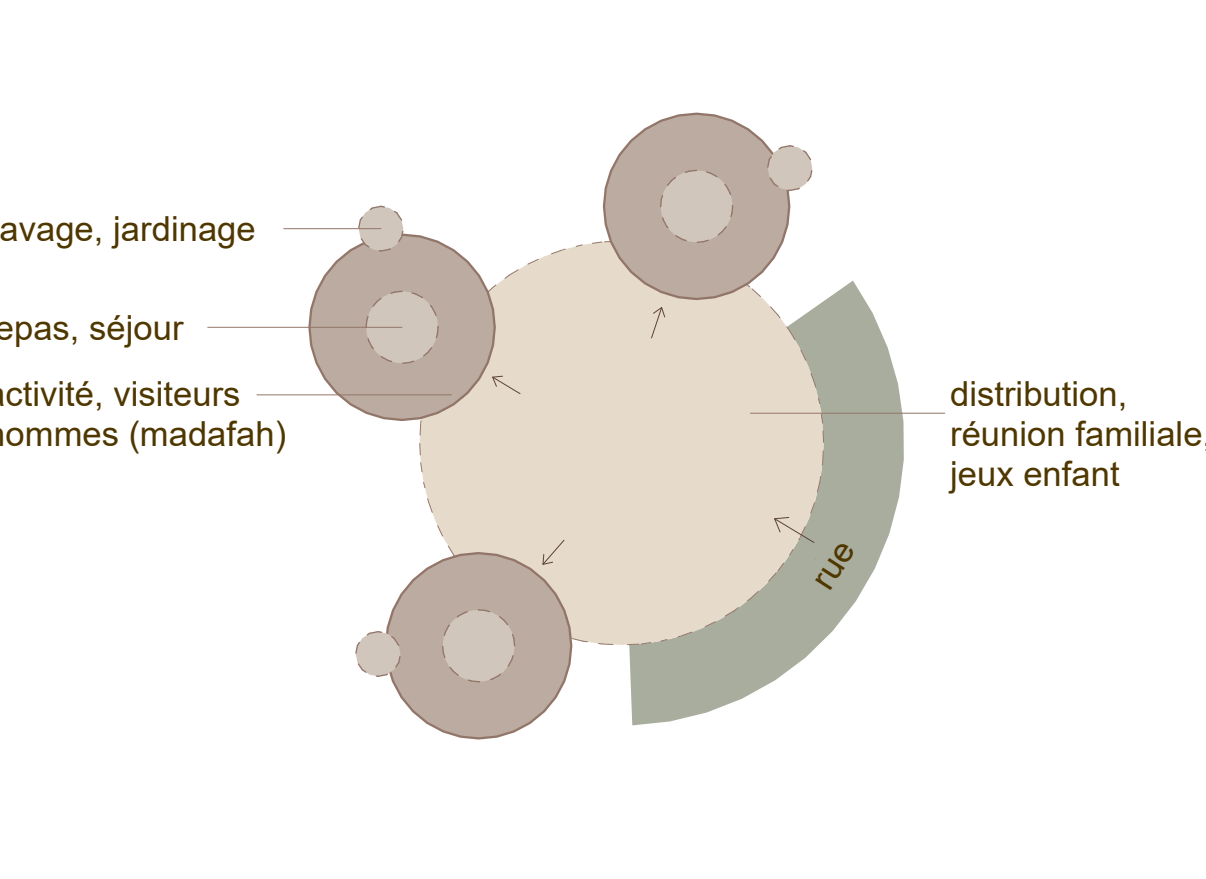
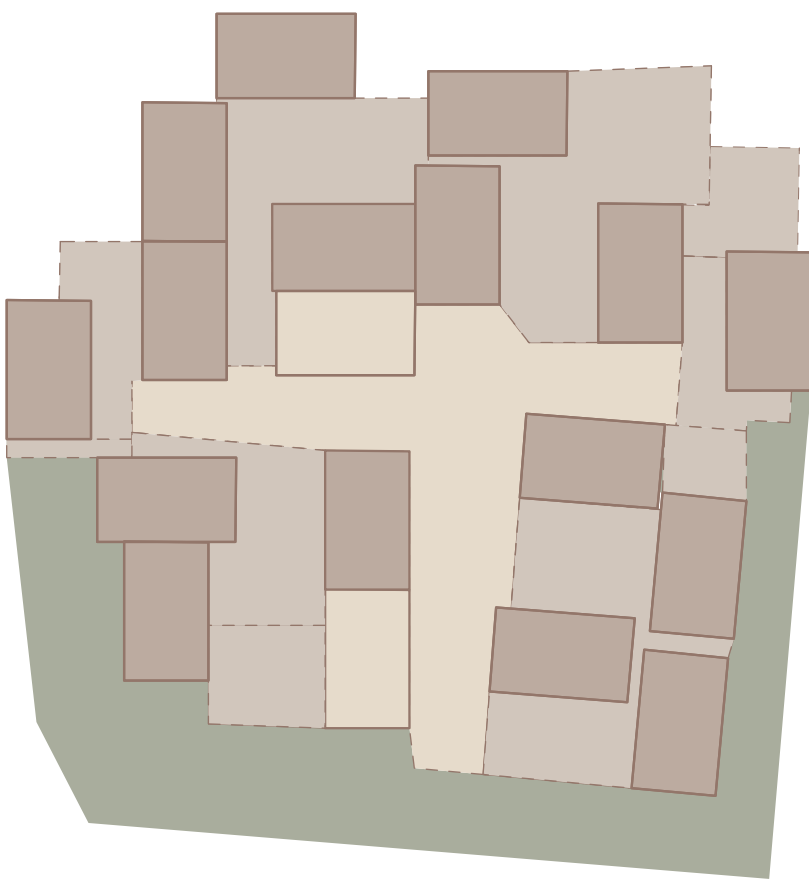


diagramme typologie habitat actuel dans le camp



plan d'un cluster dans le camp
redessin, source: A.Dalal, from shelters to dwellings, 107

intérieur

extérieur

privé

semi-privé

public

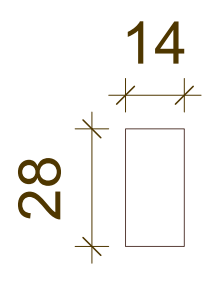
PLANIFICATION

Chaque quartier est structuré en plusieurs sous-quartiers, organisés autour d'un bâtiment de services central. Ce bâtiment, situé au cœur de chaque sous-quartier, constitue un pôle rayonnant autour duquel sont implantées les parcelles d'habitat. L'ensemble des équipements de services est réparti de manière à desservir équitablement tout le quartier, garantissant une accessibilité homogène pour l'ensemble des habitants.

Des surfaces agricoles sont également intégrées à chaque quartier. Chaque famille se voit attribuer une parcelle de 100 m² dédiée à l'agriculture, activité fortement ancrée dans la région, qui est une zone de production agricole. Ce dispositif permet aux habitants de pratiquer cette activité à une échelle plus familiale et en lien direct avec leur lieu de vie.

L'organisation des parcelles s'appuie sur une analyse des modes d'habitat observés dans le camp, où l'habitat en familles élargies est largement répandue (généralement composées de trois familles, mais pouvant aller jusqu'à dix ou plus). Le projet propose donc une division parcellaire flexible, adaptée à ces configurations : les parcelles peuvent être doublées ou triplées selon les besoins, afin de permettre à plusieurs familles liées de vivre à proximité. Ce type de parcelle constitue la majorité des terrains dans chaque quartier.

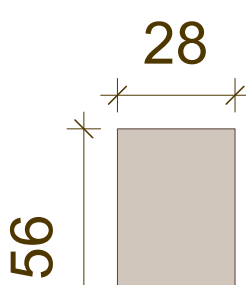
Pour favoriser la mixité et accueillir de nouvelles familles ne vivant pas nécessairement dans le camp, environ 10 % de la surface de chaque quartier est réservée à des parcelles individuelles.



392 m2

1 famille

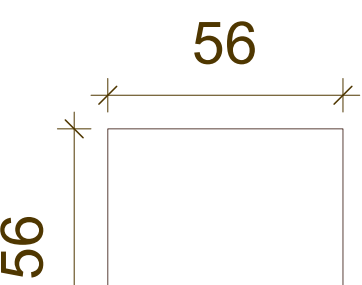
parcelle individuelle
10%/ quartier



1568 m2

3 à 5 familles

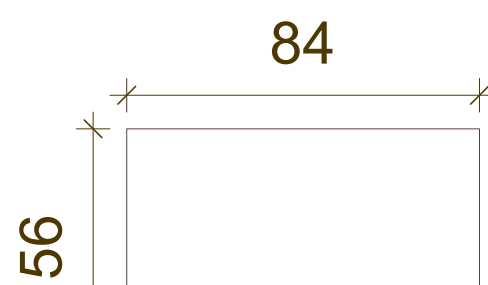
unité de base du projet



3136 m2

6 à 10 familles

parcelle double



4704 m2

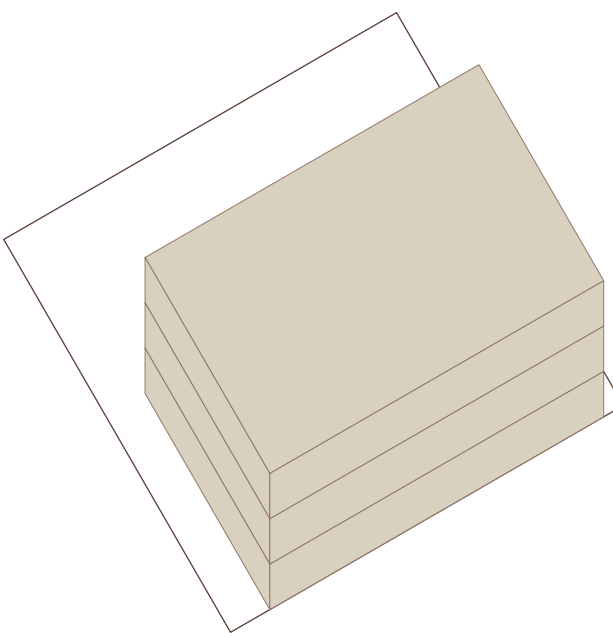
+ 10 familles

parcelle triple

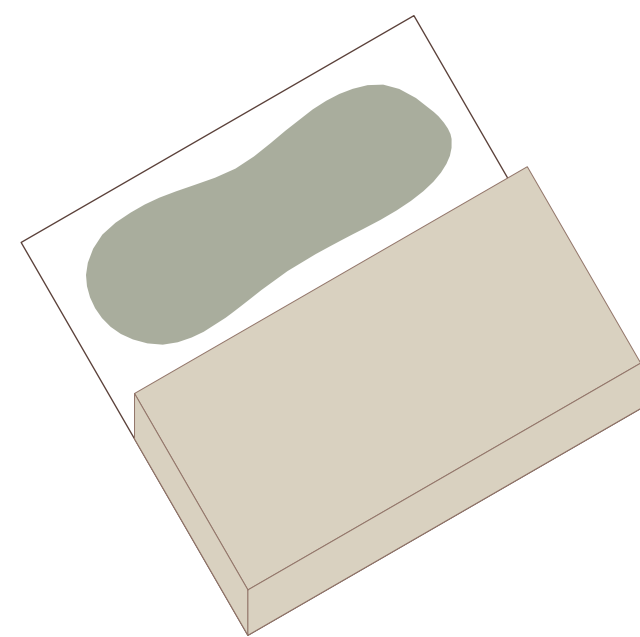
CAHIER DE CHARGES

Le projet repose sur un ensemble de règles structurantes définies dans un cahier des charges, destiné à être suivi par les habitants dans la construction de leur habitat. Ces règles, tout en posant un cadre commun, laissent une certaine liberté afin de permettre une diversité dans les implantations, les morphologies et l'appropriation de l'espace habité.

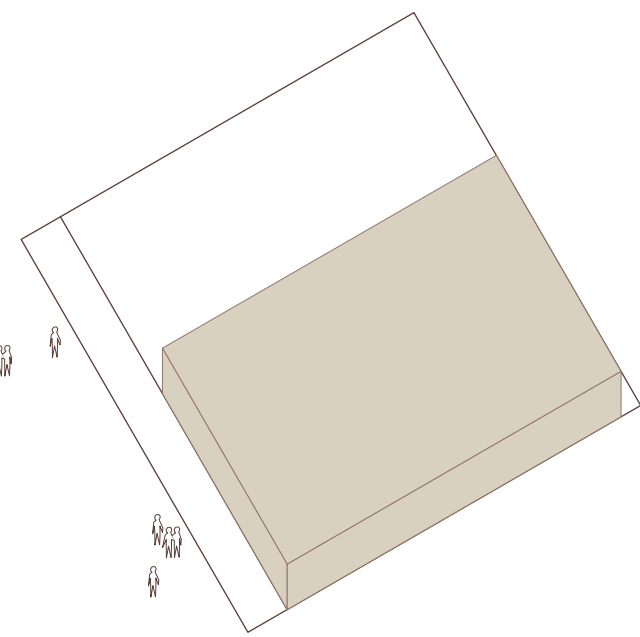
○ : norme régionale



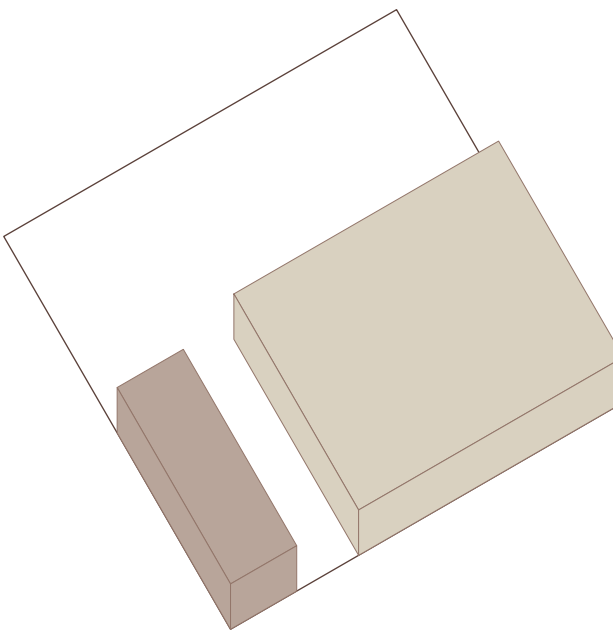
○ nombre d'étages max : 3 étages



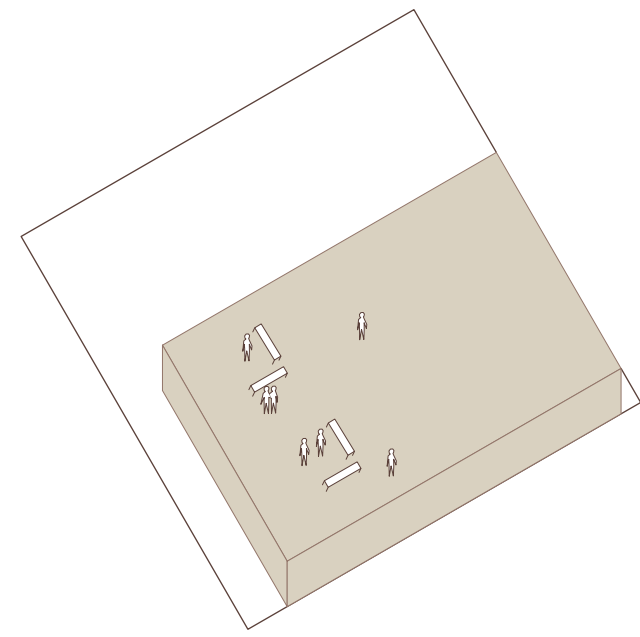
○ coefficient d'emprise au sol (CES) max : 50%
espace extérieur min : 50%



○ retrait depuis route principale min : 3m



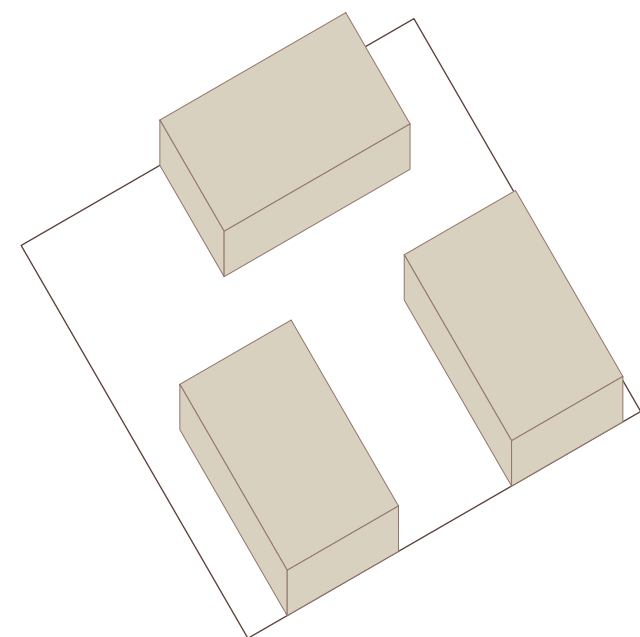
activité lucrative (côté route principale) : possibilité d'avoir une surface d'activité de max 10% de la surface totale de la parcelle



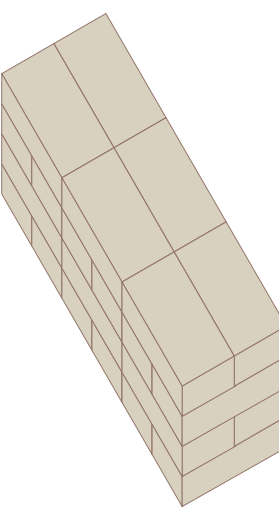
toiture : xplate (accessible si nécessaire)



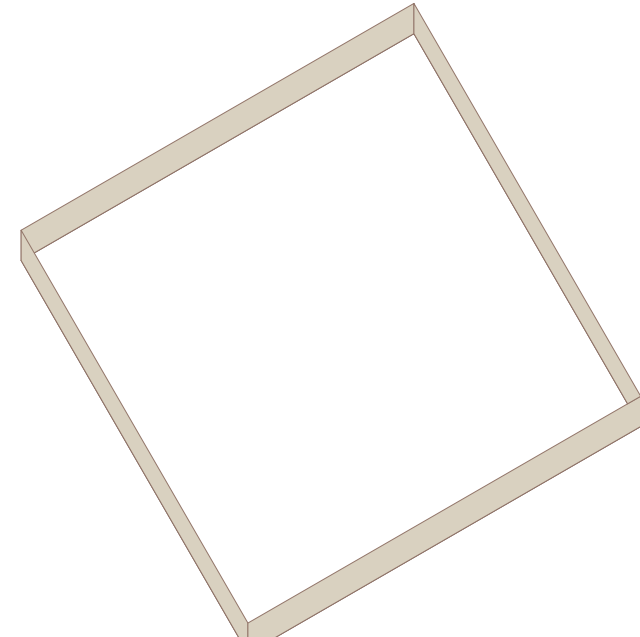
nombre de familles min 3 et max 5 familles / parcelle



nombre de volumes max = nombre de familles



favoriser l'usage des bloc de terre comprimé et stabilisé (BTCs) avec épaisseur min 30cm pour mur extérieurs



hauteur mur de clôture max : 2m



Mokhaïam al zaat'ari, noonpost, 2015



Life in the biggest syrian refugee camp in the worlds, BBC, 2022



The Al Zaatari Refugee Camp, © M.Moscardini



Camp Moving Dwelling, © H.ElGhaoui



Innovation at Zaatari, The Guardian, 2015



Mokhaïam al zaat'ari, noonpost, 2015